



PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Conseil de gestion du 1^{er} décembre 2016

Délibération PNMEPMO_2016_17

Approbation de l'ordre du jour

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-33, R. 334-34 et R. 334-36,

Vu le décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu l'arrêté inter préfectoral modificatif 96/2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale adopté au conseil de gestion du 10 décembre 2015, et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 24 février 2016,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Le conseil de gestion adopte la décision suivante :

Article 1 :

Le conseil de gestion approuve l'ordre du jour consacré au point unique suivant :

1. Approbation de l'ordre du jour,
2. Approbation du compte-rendu du conseil de gestion du 29 septembre 2016,
3. Présentation de l'Agence Française pour la Biodiversité
4. Aire marine labellisée OSPAR
5. Eolien : méthode de travail, procédures et calendrier
6. Programme d'actions 2017
7. Exposition sur les épaves sous-marines de la 1ère guerre mondiale
8. Demandes d'avis :
 - Trail des 2 Baies (course pédestre) au départ du Touquet, Berck et Merlimont, le 15 janvier 2017
 - Travaux de restauration de l'écoulement du Dien
 - Enduropale
9. Points divers :
 - Remplacements de deux membres du conseil de gestion (Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme et CRPMEM Normandie)
 - Lancement d'un marché pour la présentation des sites naturels emblématiques du PNM

Article 2 :

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le 01 décembre 2016,

Le président du conseil de gestion



Dominique GODEFROY